

CLIMATE INVESTMENT FUNDS

27 novembre 2012

Résumé des coprésidents
Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
2 novembre 2012

Coprésidents

M. Artur Cardoso de Lacerda, Brésil (Coprésident du CTF)
M. Frank Fass-Metz, Allemagne (Coprésident du CTF)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion est présidée par M. Artur Cardoso de Lacerda, membre du Comité du CTF représentant le Brésil et M. Frank Fass-Metz, membre du Comité du CTF représentant l'Allemagne.
2. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF se félicite de l'annonce faite par le représentant de la Suède d'une contribution supplémentaire de 25 millions de dollars au SREP.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. La Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF approuve l'ordre du jour provisoire (document CTF-SCF/TFC.9/1.Rev.2) et convient de réorganiser l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES VISANT À AMÉLIORER LES OPÉRATIONS DES CIF

4. Après examen du document CTF-SCF/TFC.9/4, intitulé *Progress report on the measures to improve the operations of the CIF*, la réunion conjointe se félicite des progrès accomplis par les Comités de l'Unité administrative et des BMD dans la mise en œuvre des mesures proposées et demande aux Comités de l'Unité administrative et des BMD de poursuivre leur coopération pour assurer que les mesures approuvées soient incorporées dans les activités des CIF.

UTILISATION DE LA MONNAIE NATIONALE DANS LES PROJETS DES CIF

5. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examine le document CTF-SCF/TFC.9/7, intitulé *Use of Local Currency in CIF Projects*, et confirme son engagement à promouvoir les investissements du secteur privé dans les pays membres des CIF. La réunion conjointe prend note de la discussion sur les risques de change liés au remboursement de l'investissement privé que pourrait effectuer les BMD en monnaie nationale pour répondre aux besoins de projets/emprunteurs locaux.
6. La réunion conjointe demande à l'Administrateur de préparer une proposition, ce en tenant compte du fait que la réunion appuie l'option 2 contenue dans le document et relative aux ressources à mettre de côté pour permettre aux fonds fiduciaires du CTF et du SCF, en tant que mesure intérimaire prise sous réserve de la formulation du Cadre de gestion des risques d'entreprise, de supporter les risques de change en rapport avec l'utilisation des monnaies nationales dans les projets du secteur privé jusqu'en mai 2013. Il est demandé à l'Administrateur d'asseoir son analyse quantitative sur les informations ci-après, lesquelles seront désagrégées pour les fonds fiduciaires du CTF et du SCF, afin que les Comités puissent prendre des décisions sur cette question en connaissance de cause :

- a) le montant maximum pouvant être alloué aux BMD aux fins de prêts en monnaie nationale ;

- b) le montant de la réserve en devises nécessaire pour couvrir des pertes de change potentielles ; et
- c) le nombre et le volume de prêts en monnaie nationale que devraient engager les BMD jusqu'en mai 2013 selon les projections.

7. Il est demandé aux BMD de fournir à l'Administrateur les renseignements qu'il lui faut pour mener son analyse.

8. Il est demandé à l'Unité administrative des CIF de diffuser, dans un délai de deux semaines, la proposition de l'Administrateur accompagnée d'une décision devant être adoptée par courrier.

NOTE RELATIVE AUX INDICATEURS D'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT

9. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examine le document CTF-SCF-TFC.9/5/Rev.1, intitulé *Note on Development Impact Indicators*, et prend note des informations fournies par les BMD sur les indicateurs du développement qu'elles utilisent dans leurs opérations régulières et comment elles appliquent ces indicateurs aux projets des CIF dans le contexte des cadres de résultats des CIF. La réunion conjointe réitère son désir de voir chaque projet/programme soumis pour approbation au titre du financement des CIF comprendre au moins un indicateur d'impact au plan du développement et reconnaît que, conformément aux procédures et méthodes de suivi des BMD, les intrants et les produits feront l'objet d'un contrôle régulier pour assurer que les projets évoluent vers la réalisation des objectifs qui leur sont assignés alors que les résultats et les impacts des projets seront évalués à la clôture des projets ou programmes, lorsque les impacts cumulés pourront être évalués aux plans quantitatif et qualitatif. En mettant cette décision en pratique, le suivi et l'évaluation des impacts sur le développement devraient être menés avec souplesse en tenant compte de l'objectif général et des objectifs spécifiques du projet concerné.

PRISE EN COMPTE DE LA PARITÉ DES SEXES PAR LES CIF

10. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF accueille favorablement le document CTF-SCF/TFC.9/6, intitulé *CIF Gender Review*, considère la parité des sexes comme force motrice des transformations et pièce centrale de l'efficacité et de l'efficience des programmes des CIF, et réaffirme que la dimension égalité des sexes doit être intégrée dans les CIF. La réunion conjointe estime que des mesures doivent être prises, en s'appuyant sur les principes énoncés par le projet d'examen de la problématique hommes-femmes, pour :

- a) harmoniser et institutionnaliser les questions liées à la parité hommes-femmes plus efficacement ;
- b) reconnaître et utiliser la parité des sexes comme force motrice des transformations ;
- c) faire face au besoin de plus de connaissances, d'innovation et de coopération ;

- d) mobiliser les capacités au niveau des BMD et à l'échelon des pays pour renforcer les plans et les programmes des CIF au moyen d'approches techniques permettant de relier la parité des sexes au changement climatique et à des secteurs spécifiques ; et
- e) renforcer un suivi-évaluation qui tienne compte de la parité des sexes.

11. La réunion conjointe invite les auteurs de l'examen de la parité des sexes à préparer leur rapport final en reprenant à leur compte les observations faites au cours de la réunion conjointe et les remarques écrites soumises au plus tard le 30 novembre 2012 ; elle invite l'Unité administrative des CIF à diffuser le rapport final par courrier lorsqu'il sera disponible.

12. La réunion conjointe invite les responsables de l'examen à enrichir la proposition en vue du recrutement d'un spécialiste des questions de parité hommes-femmes pour le compte de l'Unité administrative des CIF et de fournir plus de détails sur les termes de référence du poste, de manière à permettre à la réunion conjointe d'étudier la proposition en mai 2013.

CTF ET PRÊTS À L'APPUI DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

13. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examine le document CTF-SCF/TFC.9/11, intitulé *The Clean Technology Fund and Development Policy Operations*, et accueille favorablement les renseignements fournis par les BMD sur leur utilisation des prêts à l'appui des politiques de développement et sur les efforts visant à faire usage de cet instrument dans les programmes des CIF. Les Comités soulignent l'importance d'assurer, lorsque les prêts à l'appui des politiques de développement sont proposés, qu'une justification soit fournie du besoin et de l'additionnalité du financement des CIF et que les résultats escomptés puissent être mesurés et contrôlés. Les Comités prennent notes de l'importance de veiller à ce qu'ait lieu une consultation préalable avec d'autres BMD et partenaires de développement, notamment les organismes d'aide bilatérale, pour assurer la coordination et éviter le double emploi. Les Comités conviennent de continuer d'examiner cette question, dans la mesure où des projets ou programmes spécifiques recourant à cet instrument sont soumis à un comité ou sous-comité de fonds fiduciaire pour l'approbation du financement.

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION INDÉPENDANTE DES CIF

14. La réunion se félicite de la présentation faite par le Comité de surveillance des évaluations sur les progrès accomplis dans la préparation de l'évaluation des CIF, notamment le choix d'un bureau d'étude pour mener l'évaluation.

15. La réunion conjointe demande au Comité de surveillance des évaluations de soumettre à l'approbation des Comités du fonds, dans les meilleurs délais possibles, un projet de composition du groupe de référence.

16. La réunion conjointe accepte d'étudier plus avant la question de l'intégration des méthodes d'évaluation dans les programmes et projets financés par les CIF, en tenant compte de la politique des CIF sur l'information et les leçons de l'expérience et en s'inspirant des méthodes d'évaluation utilisées par les BMD. La réunion demande à l'Unité administrative des CIF de collaborer avec le Comité des BMD en vue de préparer une étude sur cette question pour examen au cours de ses prochaines assises.

NORMES APPLICABLES AUX ÉTATS FINANCIERS DU CTF ET DU SCF PRÉPARÉS PAR L'ADMINISTRATEUR

17. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF confirme son désir de voir les états financiers du Fonds pour les technologies propres et du Fonds climatique d'investissement stratégique administrés par la BIRD en qualité d'Administrateur être désormais préparés suivant les normes comptables applicables aux états financiers à vocation spéciale, ainsi que présentées et décrites dans la Note 21 accompagnant les états financiers à vocation spéciale en date du 31 décembre 2011, y compris les amendements futurs à ladite note jugés nécessaires par l'Administrateur.

RISQUE FINANCIER ET CADRE DE GESTION

18. Au terme de l'examen du document CTF-SCT/TFC.9/9, intitulé *Enterprise Risk Management Framework Report for the Climate Investment Funds*, la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF :

- a) convient d'établir un Cadre de gestion des risques d'entreprise des CIF ;
- b) convient de créer un groupe de travail comprenant les membres ci-après pour superviser la formulation du Cadre de gestion des risques d'entreprise des CIF :
 - i. l'Administrateur,
 - ii. l'Unité administrative des CIF,
 - iii. un spécialiste de la gestion des risques issu de chaque BMD possédant une expérience mixte public-privé,
 - iv. un expert indépendant spécialisé dans la gestion de risques.

L'expertise de l'ensemble du groupe de travail couvrira les questions financières, stratégiques et opérationnelles liées aux CIF.

- c) demande à l'Administrateur d'appuyer et de présider le groupe de travail ;
- d) demande au groupe de travail d'accomplir les tâches ci-après et d'en rendre compte à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF de mai 2013 :
 - i. recenser les risques prioritaires auxquels faire face au titre du cadre de gestion de risques ;

- ii. indiquer quelles informations sont actuellement rassemblées pour assurer la gestion de ces risques ;
- iii. mener des consultations avec tous les membres concernés des Comités du CTF et du SCF pour établir leur sensibilité aux risques ;
- iv. recommander à quel niveau des CIF ces risques seront le mieux surveillés et gérés ; et
- v. préparer des recommandations, pour examen et approbation par la réunion conjointe, concernant les risques prioritaires et la voie à suivre pour mettre en œuvre un cadre de gestion des risques.

LES CIF ET LA NOUVELLE ARCHITECTURE FINANCIÈRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

19. Au terme de l'examen du document CTF-SCF/TFC.9/10/Rev.1, intitulé *CIF and the Emerging Financial Architecture for Climate Change*, la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF :

- a) reconnaît et se félicite des progrès accomplis dans le cadre du financement des interventions climatiques au sein de la CCNUCC, notamment au titre du Comité permanent des finances et du Fonds vert pour le climat (GCF) ;
- b) demande aux partenaires des CIF, notamment les BMD, l'Unité administrative des CIF et les observateurs, de partager les enseignements et leçons de l'expérience tirés des CIF avec les personnes engagées dans les délibérations sur le financement des interventions climatiques au sein de la CCNUCC et du GCF ;
- c) convient de surveiller l'évolution de l'élaboration des procédures opérationnelles et modalités du GCF, de manière à déterminer dans quelle mesure et à quel moment il serait indiqué, dans la réunion conjointe CTF-SCF, d'examiner en profondeur les questions opérationnelles, financières et juridiques liées à la clause de caducité automatique des CIF.
- d) estime que les CIF doivent jouer leur rôle en assurant la continuité du financement des interventions climatiques fourni aux pays admis à en bénéficier, alors que sont mises en place les structures du GCF, et demande à l'Unité administrative des CIF de présenter à la réunion conjointe des mises à jour pertinentes sur cette question ; et
- e) encourage l'Unité administrative des CIF à examiner sous toutes les coutures l'avantage comparatif qu'auraient les CIF à travailler sur les propositions contenues dans l'annexe au document, en gardant à l'esprit les possibilités envisageables pour leur mise en œuvre.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

20. La réunion s'achève le samedi 3 novembre.